

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 mai 2021

CP2021_05_50
id. 5742

Le 4 mai 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme CABOS), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme JALAISE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

AIDE AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée départementale a souhaité soutenir les associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et conforter un partenariat avec ces dernières sur lesquelles le Département s'appuie pour développer :

- les politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité,
- les interventions en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables,
- des actions d'information et d'animation auprès du public, et en particulier en milieu scolaire.

Par ailleurs le Département soutien aussi fortement la commission locale d'information (CLI) qui constitue un organisme de référence, indépendant, pour le suivi de la centrale nucléaire de Golfech.

La commission permanente a délégation de compétence pour statuer sur les demandes de subventions présentées en annexe.

Autorisation engagement 2021.....	300 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	298 475 €
Crédits disponibles.....	1 525 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LACOMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique de soutien dans le domaine de l'environnement, l'attribution des subventions départementales aux associations détaillées en annexe pour un montant global de 298 475 € ;

- Approuve, les conventions de subventionnement, telles que ci-annexées, à conclure avec :
 - la fédération des chasseurs de Tarn-et-Garonne au titre des actions visant à la connaissance, la préservation, la restauration, la gestion des espaces ruraux et de leur biodiversité,
 - la fédération de Tarn-et-Garonne des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique au titre de la protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles,
 - la commission locale d'information auprès de la centrale nucléaire de production d'électricité de Golfech,
 - le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Tarn-et-Garonne,
 - l'association « Al País de Boneta ».

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Henryot ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Commission locale d'information auprès de la centrale nucléaire de production d'électricité de Golfech.
Madame Jalaise ne prend pas part au vote pour la subvention allouée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Tarn-et-Garonne.*

Le Président,

Christian ASTRUC